

NOTE DE SYNTHESE
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2019

CABINET DU MAIRE

Une convention est soumise au Conseil pour la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre en application de l'article L.132-7 du code de la sécurité intérieure entre la commune de Grand-Couronne et le Parquet du Tribunal de Grande Instance de Rouen.

DIVISION DES FINANCES

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

- les Comptes de Gestion 2018 du budget Principal et du budget transports.
- les Comptes Administratifs 2018 du budget Principal et du budget transports.
- l'affectation des résultats 2018 pour le Budget Principal et pour le Budget transports.
- le Budget Transport 2019.

NOTE EXPLICATIVE COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 VILLE et TRANSPORT
--

Le compte administratif de la Ville est présenté comme suit :

en recettes réelles de fonctionnement, il était inscrit 20 909 083 € et il a été émis pour 21 664 668 € de titres, soit une réalisation de 103.61 % ;

en dépenses réelles de fonctionnement, il était inscrit 21 509 684 € et il a été émis pour 19 105 215 € soit un taux de réalisation de 88.82%.

LE BUDGET PRINCIPAL

1- L'exécution budgétaire

1-1- Fonctionnement

1-1-1- Les recettes p15 à 17

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement (les opérations réelles donnent lieu à décaissement contrairement aux opérations d'ordre) est de 103.61%. Il a été réalisé selon les éléments ci-dessous (rattachements compris) :

chapitres	inscrits 2018	Emissions 2018	Emissions 2017	% de Réalisation 2018	Evolution 2018/2017	% des RRF
013	48 900	104 680	96 553	214,07%	+8,42%	0,48%
70	1 744 108	1 766 635	1 794 595	101,29%	-1,56%	8,15%
73	16 633 578	16 723 629	16 494 858	100,54%	+1,39%	77,19%
74	1 657 266	1 753 823	1 600 987	105,83%	+9,55%	8,10%
75	166 180	172 044	177 969	103,53%	-3,33%	0,79%
recettes de gestion	20 250 032	20 520 811	20 164 962	101,34%	+1,76%	
76	635 266	635 266	1 834 863	100,%	-65,38%	2,93%
77	23 785	508 591	156 768	2 138,28%	+224,42 %	2,35%
78	0	0	83 000	0,00%	0,0%	0,00%
total recettes réelles (RRF)	20 909 083	21 664 668	22 239 593	103,61%	-2,59%	100.00%

L'exécution par chapitre est détaillée ci-après selon l'ordre du tableau.

Le chapitre 013 « revenus de gestion courante » correspond aux remboursements sur rémunérations du personnel (indemnités journalières, accidents du travail, décharge d'activité du droit syndical, les remboursements de cotisations suite aux mises en invalidité et les remboursements pour congés paternités).

Le chapitre 70 « vente de produits fabriqués, prestations de service » regroupe notamment :

- les recettes des cantines, activités du centre de loisirs, jeunesse et périscolaire, les séjours été, la crèche Lilibulle, animation loisirs, les concessions de cimetières, les ateliers culturels et l'ensemble des services offerts à la population ;
- Les entrées piscine avec des recettes encaissées mais non comptabilisées en 2016 et 2017 en attente sur le compte DFT de la régie piscine pour 24 672€ et une recette exceptionnelle pour 3 282€ au chapitre 77 ;
- les facturations au budget annexe Transport, au CRD, au C.C.A.S et à la Résidence Autonomie Eugénie Cotton ainsi qu'au SIVU.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » comprend :

- les contributions directes, 6 983 552€ ;
- l'attribution de compensation de la Métropole Rouen Normandie, 7 843 384 €;
- la dotation de solidarité communautaire, 642 956€ comprenant une aide à l'enseignement artistique de 126 407€ ;

- le fonds national de garantie des ressources individuelles (compensation TP), 652 747 €
- le FPIC (fonds de Péréquation des ressources communes et intercommunales), 87 390€ ;
- les droits de place pour 936 € ;
- la taxe sur les pylônes, 106 560 € ;
- la taxe sur l'électricité, 156 041 € ;
- les taxes locales sur la publicité extérieure 16 935€ ;
- la taxe sur les droits de mutation, 233 126 €.

Le chapitre 74 « dotations, subventions et participations » intègre :

	Produit 2018	produit 2017	Evolution
Dotation Forfaitaire	-	-	
Dotation de Solidarité Rurale	92 187	-	
Dotation de solidarité urbaine	347 231	325 952	+6,53%
DCRTP (Dotation de la compensation de la réforme de la taxe professionnelle)	996 336	997 038	-0.07%
Compensations TH / TF / TP	217 446	209 422	+3,83%
F.C.T.V.A en fonctionnement	15 295	-	
Subventions Région, Département et autres	613 780	596 973	+3,46%

La dotation de Solidarité Urbaine progresse de 21 279€ au vu du classement du rang de la commune qui passe de 291 à 87. Cette éligibilité dépend du potentiel financier (30%), du revenu (25%), des bénéficiaires d'aides au logement (30%) et des logements sociaux (15%).

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » intègre les loyers perçus (76 904€) et le reste pour le remboursement de la part salariale des chèques déjeuners.

Le chapitre 76 « produits financiers » correspond à l'étalement du fonds de soutien 582 458€ et la quote-part des intérêts de la dette suite au transfert de la voirie à la Métropole.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » intègre principalement :

- La cession de terrains pour 459 120 € (Côte Mutel et Nexity) ;
- Le remboursement de sinistres pour 37 801€ (principalement pour l'effraction au CRD en 2017 et le sinistre derrière la piscine en 2016) ;
- Reprise sur matériel et véhicule (2 840€) ;
- Pénalités appliquées aux fournisseurs dans le cadre de marchés publics (1 600€).

1-1-2- Les dépenses p11 à 14

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement est de 88.82%. Il a été réalisé selon les éléments ci-dessous :

chapitres	inscrits 2018	Emissions 2018	Emissions 2017	% de Réalisation 2018	Evolution 2018/2017	% des DRF
011	4 494 000	3 321 770	3 104 718	73,92%	+6,99%	17,39%
012	11 454 892	11 397 730	11 439 959	99,50%	-0,37%	59,66%
014	235 509	235 509	204 239	100,00%	+15,31%	1,23%
65	3 175 313	3 084 060	3 031 737	97,13%	+1,73%	16,14%
dépenses de gestion	19 359 714	18 039 069	17 780 654	93,18%	+1,45%	
66	860 000	823 622	885 255	95,77%	-6,96%	4,31%
67	289 969	242 523	235 161	83,64%	+3,13%	1,27%
022	1 000 000	0	-	-	-	
total dépenses réelles (DRF)	21 509 683	19 105 215	18 901 071	88,82%	+1,08	100.00%

Les dépenses du chapitre 011 « Dépenses à caractère général » se décomposent ainsi :

	Année 2018	année 2017	année 2016	Evolution 2018/2017
Fluides (eau, chauffage, électricité, carburant)	684 623	676 069	874 010	+1,3%
Achat de fournitures	398070	428 123	435 465	-7,0%
Prestations & Locations	348 298	350 858	360 170	-0,7%
Entretien & Maintenance (y compris chauffage)	880 737	807 813	971 969	+9,0%
Assurance (hors personnel)	55 550	50 650	51 169	+9,7%
Publicité, publications et relations publiques	294 440	220 379	204 945	+33.6%
Affranchissement & Téléphone	105 032	106 613	108 933	-1,5%

L'entretien et la maintenance sont des postes qui ont connus une augmentation des prix tout comme l'assurance. En effet, ce dernier poste a subi une majoration de 30% sur la cotisation de la flotte automobile.

Les dépenses afférentes à la publicité et aux relations publiques sont en hausse car les illuminations de Noël ont été imputées à cette nature comptable alors que les années précédentes elles étaient comprises dans l'entretien des voiries (615231).

Le chapitre 012 « Frais de personnel et charges assimilées » stagne par rapport à 2017.

Le chapitre 014, correspond au prélèvement au titre de la contribution pour redressement des finances publiques (204 239€) et du reversement du FPIC (31 270€).

Au sein du chapitre 65 « autres charges de gestion courante », les principaux postes correspondent aux participations de la commune à d'autres organismes et à la vie associative.

	année 2018	année 2017	année 2016	Evolution 2018/2017
SIVU restauration scolaire	544 041	544 947	532 650	-0,17%
Conservatoire au rayonnement départemental	927 935	894 700	896 448	+3,71%
C.C.A.S	1 072 261	1 068 190	1 136 610	+0,38%
Associations subventions de fonctionnement	395 504	378 496	377 399	+4,49%

La participation au CRD a augmenté en 2018 pour la commune au vu du nombre d'élèves en CHAM (classe à Horaire Aménagé)

Les subventions de fonctionnement aux associations ont augmenté particulièrement dans le domaine sportif (+9%) et classes transplantées et projets pédagogiques (+12%).

Le chapitre 66 « Charges Financières » s'élève à 823 622€, comprend les intérêts payés à l'échéance suite aux renégociations à taux fixes.

Le chapitre 67 « Charges Exceptionnelles » correspond à la participation au budget annexe Transport pour 212 800 €, d'aides envers la population (Contrat partenaires Jeunes, les certifications, les Eco subventions et une Dynamique commerciale) et de subventions exceptionnelles aux associations (11 400€).

1-2- Investissement

1-2-1- *Les recettes* *p21 à 23*

Le taux d'exécution des recettes réelles d'investissement est de 79.49%. Les recettes (hors prélèvement et restes à réaliser compris) ont été réalisées ainsi :

chapitres	inscrits 2018	Emissions 2018	Emissions 2017	% de Réalisation 2018	Evolution 2018/2017
13	321 773	369 705	211 134	114,90 %	75,10%
16	229 430	-	-	0,00%	0,00%
recettes d'équipement	551 203	369 705	211 134	67,07%	75,10%
10	360 565	367 477	447 580	101,92%	-17,90%
1068	1 552 022	1 552 022	2 546 640	100,00%	-39,06%
165	-	-	-	-	-
27	131 376	131 376	125 718	100,00%	4,50%
024	450 000	-			
total recettes réelles	3 045 166	2 420 580	3 331 072	79,49%	-27,33%

Au chapitre 13 « subventions d'investissement », ont été perçues les sommes suivantes pour les réalisations suivantes :

- aménagement du Parc Jesse Owens, 72 000€ de la Métropole et 90 000€ de l'Etat ;
- le solde de l'anneau cycliste Antonin Magne, 15 014€ de la Métropole et 7 592€ du Département ;
- le solde de la Métropole pour le parking levillain, 7 166€ ;
- deux acomptes de la Métropole pour la salle de remise en forme, 28 000€ ;
- la somme de 11 528€ de subvention de la Métropole pour les gradins rétractables à l'avant-scène ;
- un acompte de 32 000€ de la Métropole pour l'amélioration des bâtiments pour 2017 ;
- 3 750€ de la Métropole pour l'accessibilité 2017 ;
- une subvention de la DRAC pour l'aménagement de la bibliothèque, 3 237€.

Les reports de crédits correspondent :

- au solde de la subvention pour l'amélioration des bâtiments 2017 (8 750€) ;
- au solde pour le parc J. Owens de la Métropole (48 000€) et de l'Etat (24 000 €) ;
- le solde de la Métropole pour la salle de remise en forme (18 667€).

Le chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » intègre :

- Le F.C.T.V.A. pour 360 566 € ;
- La taxe d'aménagement pour 6 911 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) est le montant inscrit en 2018 pour couvrir le besoin de financement constaté au compte administratif 2017 et provisionner des dépenses d'investissement pour 2019, il est de 1 552 022 €.

Le chapitre 27 « autres immobilisations financières » correspond à la refacturation de la quote-part du remboursement en capital la dette suite au transfert de la voirie à la Métropole.

1-2-2- Les dépenses p18 à 20

Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement est de 66% (crédits reportés inclus). Il a été réalisé ainsi :

chapitres	inscrits 2018	Emissions 2018	Emissions 2017	% de Réalisation 2018	Evolution 2018/2017
20	34 193	18 785	32 928	54,94%	-42,95%
21	3 949 300	1 714 083	988 405	43,40%	73,42%
23	1 476 717	1 432 035	1 338 148	96,97%	7,02%
dépenses d'équipement	5 460 210	3 164 903	2 359 480	57,96%	34,14%
10	-	-	-	0,00%	-
13	-	-	-	-	-
16	1 966 096	1 736 408	1 677 573	88,32%	3,51%
020	-				
total dépenses réelles	7 426 305	4 901 311	4 037 054	66,00%	21,41%

Au chapitre 20 « immobilisations incorporelles », 8 160€ de boîtiers de sécurisation pour les écoles, 4 138€ pour l'achat d'un logiciel pour la Police Municipale, 5 527€ pour la mise en place ou la conformité des logiciels dont 1 656€ pour le logiciel de gestion des CNI et passeports.

Au chapitre 21 « immobilisations corporelles »,

- les constructions, 726 701€ dont :

- travaux sur le multisport de V. Hugo (28 050€) et divers autres jeux (45 432€) ;
- travaux dans les écoles pour 284 150€ et 222 542€ dans les autres bâtiments dont 36 290€ pour la salle de sport Hélène Boucher et 27 010€ pour la Mairie ;
- accessibilité des bâtiments, 74 208€ ;
- 19 150€ de travaux sur la voirie.

- les autres immobilisations corporelles, 318 332€ dont :

- 2 véhicules légers d'occasion (21 300€) et un neuf (18 651) ;
- matériel informatique (31 800€) ;
- 34 474€ pour la vidéo-surveillance ;
- 150 203€ de matériel et autres dont 21 935€ de matériel pour les espaces verts et 20 906 pour les écoles dont l'aménagement de la buanderie à V. Hugo maternelle et 31 674€ pour la piscine ;
- la somme de 54 495€ pour le mobilier dont 11 030€ pour les écoles.

Au chapitre 23, ont été mandatées les sommes correspondant aux soldes des travaux du Parc Urbain (940 638€) comprenant l'achat de la structure sportive (28 290€) et le solde des travaux de la salle de remise en forme (333 480€).

L'amortissement de la dette au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » s'est élevé à 1 736 408 €.

2- Les résultats 2018

2-1- Le résultat de l'exercice 2018

Le résultat de l'exercice correspond à la différence entre les recettes émises et les mandats émis.

En fonctionnement, le résultat de l'exécution budgétaire 2018 est :

Recettes émises	21 699 047,11
Dépenses réalisées	20 854 374,43
Résultats de fonctionnement	844 672,68

En investissement le résultat de l'exécution budgétaire 2018 est :

Recettes émises	4 078 230,73
Dépenses réalisées	4 106 531,87
Résultat d'investissement	-28 301,14

Contrairement au fonctionnement pour lequel les restes à réaliser ne sont pas repris, les reports d'investissement s'élèvent à :

Dépenses restant à réaliser	837 066,07
Recettes restant à réaliser	99 417,00

2-2- Le résultat de clôture 2018

Le résultat de l'exercice 2017 doit être repris avec le résultat de clôture 2016 afin de constituer ainsi le résultat de clôture 2017 :

	Résultat de clôture 2017 (1)	Affectation affectée au besoin de financement constaté en 2017 (2)	Résultat de l'exercice 2018 (3)	Résultats de clôture 2018 (1)-(2)+(3)
investissement	2 521 046,14		- 28 301,14	2 492 745,00
fonctionnement	4 012 716,11	1 552 022,07	844 672,68	3 305 366,72
	6 533 762,25	1 552 022,07	4 184 562,02	5 798 111,72

2-3- La prise en compte des restes à réaliser

La prise en compte des restes à réaliser ramène le résultat de clôture 2018 de 5 798 111,72 € à 5 060 462,65 € selon le tableau ci-dessous :

	résultats de clôture 2018	Restes à réaliser 2018	Montants à affecter en 2018
investissement	2 492 745,00	- 737 649,07	1 755 095,93
fonctionnement	3 305 366,72	0,00	3 305 366,72
	5 798 111,72	- 737 649,07	5 060 462,65

Il conviendra donc d'inscrire :

- en recettes d'investissement au compte 001 un montant de 1 755 095 93, € ;
- en recettes d'investissement au compte 1068 un montant de 765 950,21 € ;
- en recettes de fonctionnement au compte 002 un montant de 2 539 416,51 € pour lequel des propositions seront présentées dans un premier temps à la Décision Modificative n°1 afin de réaliser certains travaux pendant les vacances d'été.

LE BUDGET ANNEXE

Budget transport

Ce budget retrace l'entretien du car municipal ainsi que le marché de transports.

En fonctionnement, le résultat de l'exécution budgétaire 2018 est :

Recettes émises	212 800,00
Dépenses réalisées	216 222,39
Résultat de fonctionnement	- 3 422,39

Les charges liées à l'autocar et à la location de transports s'élèvent à 93 159 € et les frais de personnel à 107 218 €.

A noter que les réparations sur le bus ont été plus nombreuses cette année : chauffage, carrosserie.

En investissement, le résultat de l'exécution budgétaire 2018 est :

Recettes émises	15 845,00
Dépenses réalisées	361,20
Résultat d'investissement	15 483,80

Le résultat de l'exercice 2018 doit être repris avec le résultat de clôture 2017 afin de constituer ainsi le résultat de clôture 2018 :

	Résultat de clôture 2017 (1)	Affectation affectée au besoin de financement constaté en 2017 (2)	Résultat de l'exercice 2018 (3)	résultats de clôture 2018 (1)-(2)+(3)
investissement	83 358,15	0,00	15 483,80	98 841,95
fonctionnement	106 617,81	0,00	- 3 422,39	103 195,42
	189 975,96	0,00	12 061,41	202 037,37

Les résultats de l'exercice 2018 seront affectés ainsi dans le BP 2019 :

- en recettes d'investissement au compte 001 un montant de 98 841,95 € ;
- en recettes de fonctionnement au compte 002 un montant de 103 195,42 € pour lequel des propositions seront présentées avec le budget primitif.

Note Budget Primitif 2019 du TRANSPORT.

Le Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019 s'équilibre à 296 195,42€ en fonctionnement et à 139 000 € en investissement.

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A-LES DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	134 551.51	149 695.38
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	110 179.88	106 341.99
Total des dépenses de gestion courante		244 731.39	256 037.37
Total des dépenses réelles de fonctionnement		244 731.39	256 037.37
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	38 841.42	23 951.85
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 845.00	16 206.20
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		54 686.42	40 158.05
TOTAL		299 417.81	296 195.42

Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 149 695.38 € (+11,26 %) qui se composent principalement de :

Fourniture de carburant, péages pour notre bus, ainsi que son entretien et les locations de bus.

Chapitre 012 Frais de Personnel et charges Assimilées d'un montant de 106 341.99 € (-3.48 %).

Les frais de personnel ont été ajusté par rapport aux réalisés 2018.

B- LES RECETTES

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	192 800.00	193 000.00
Total des recettes de gestion courante		192 800.00	193 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		192 800.00	193 000.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement			
TOTAL		192 800.00	193 000.00

Chapitre 74 Dotations et Subventions d'un un montant de 193 000€ (+0.11%)

Il s'agit de la subvention de la Ville.

1 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	138 044.57	139 000.00
Total des dépenses d'équipement		138 044.57	139 000.00
Total des dépenses financières			
45x1	Total des opérations pour compte de tiers		
Total des dépenses réelles d'investissement		138 044.57	139 000.00
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>			
TOTAL		138 044.57	139 000.00

Chapitre 21 Immobilisations en cours d'un montant de 139 000€

Il s'agit d'une provision inscrite pour l'achat dans les années à venir d'un nouveau bus au vu de l'excédent d'investissement du compte administratif de 98 841.95€.

B- LES RECETTES

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	38 841.42	23 951.85
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 845.00	16 206.20
Total des recettes d'ordre d'investissement		54 686.42	40 158.05
TOTAL		54 686.42	40 158.05

Les recettes correspondent aux opérations de l'amortissement du bus et au virement émanant de la section de fonctionnement.

Une décision modificative n°1 du Budget Principal est soumise au Conseil Municipal pour des travaux à réaliser cet été.

La trésorerie a formulé une demande d'admission en non-valeur pour un montant total de 617 euros.

La ville avait sollicité le concours du receveur municipal, Madame Isabelle NELLO, pour assurer des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable à la Ville. Le Conseil est donc sollicité pour lui allouer une indemnité de conseil annuelle au taux de 40 % prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Une garantie d'emprunt modificative est proposée au Conseil, suite au réaménagement d'encours de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignation avec la SA HLM Plaine Normande concernant deux avenants de réaménagement n°87952 et n°87948.

Il convient de procéder à la révision de loyer concernant la location à Mme BATAILLE à compter du 1^{er} avril 2019.

Les deux conventions constitutives d'un groupement de commandes suivantes sont à l'ordre du jour :

- La première avec le C.C.A.S. : concerne la vérification des installations dans les bâtiments communaux.
- La seconde avec l'Association Syndicat Libre du Clos des Essarts (ASLCE) ainsi qu'avec l'Association Syndicat du Clos des Essarts (ASCE) : elle se rapporte à l'entretien des espaces verts de la résidence du Clos des Essarts.

DIVISION JUMELAGE

Une subvention exceptionnelle est allouée au bénéfice du Collège Henri Matisse pour un échange scolaire avec le lycée Georg Büchner de Seelze qui se déroulera du 26 mars au 3 avril 2019 ainsi que pour le collège Jean Renoir, pour un échange avec l'Oberschule de la ville de Velten qui aura lieu du 25 mars au 2 avril 2019.

DIVISION CULTURE/ENSEIGNEMENT-PATRIMOINE

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs trimestriels pour les ateliers culturels 2019/2020.

Les deux adhésions suivantes sont à l'ordre du jour :

- La première concerne l'association Normandie Livre et Lecture.
- La seconde à l'association Images en bibliothèques.

Une subvention est allouée au collège Matisse visant à permettre l'organisation d'un séjour en Allemagne du 25 avril au 4 mai 2019 pour 16 élèves. Une demande de subvention auprès du Conseil du Département est déposée relative à des séjours en classes transplantées dans le cadre de l'appartenance à un réseau d'éducation prioritaire de 6 classes de l'école Pablo Picasso élémentaire.

Une subvention est accordée à l'association IDEFHI, pour l'organisation d'un voyage scolaire au Mont-Saint-Michel du 24 au 28 juin 2019 concernant un élève.

DIVISION RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé au Conseil Municipal de créer à compter du 1^{er} avril 2019 :

- 1 emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique C sur le grade d'agent de maîtrise principal à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}. Ce changement s'inscrit dans le cadre d'une intégration directe sollicitée par l'agent lui permettant ainsi d'intégrer la filière technique et qui de fait permet une concordance avec les nouvelles fonctions occupées, à savoir agent polyvalent du patrimoine immobilier.
- 2 emplois permanents à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C au sein des services de la Résidence Autonomie et Intervention sur les grades d'Agent de Maîtrise Territoriale et 2 emplois permanents à temps complet seront supprimés sur les grades d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de la promotion interne et des inscriptions des agents concernés par l'ouverture de ces postes sur la liste d'aptitude établie en application de l'article 39 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale.
- 1 emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions liées au cadre d'emplois à temps complet à raison de 35/35^{ème} sur le grade de Brigadier-chef Principal au Service de la Police Municipale.

Depuis La mise en place du RIFSEEP au 1^{er} avril 2017, il est décidé d'instituer l'ensemble des primes et indemnités qui entrent dans les décrets et énumérés dans la délibération correspondante.

Il est donc proposé la mise en place du régime indemnitaire pour la filière médico-sociale relative au régime indemnitaire pour les cadres d'emplois des Infirmiers, des Infirmiers en soins généraux et des Auxiliaires de Puériculture à compter du 1^{er} avril 2019.

- Il est décidé d'approuver le règlement de formation tel qu'il est annexé à la délibération correspondante.

Il est proposé au Conseil Municipal d'instituer le régime des indemnités des trois différentes astreintes comme indiqué dans la délibération s'y rapportant, lorsque celles-ci sont décidées par l'autorité territoriale pour assurer un service continu et de les rémunérer selon les taux prévus par arrêtés ministériels.

DIVISION SPORTS – VIE ASSOCIATIVE – LOCATIONS DE SALLE

Des subventions pour 2019 pour des associations couronnaises sont à l'ordre du jour. Une délibération avait été adoptée au Conseil Municipal du 18 juin 2018 relative à la location de salles. Il est demandé au Conseil de modifier l'article 3 de cette délibération portant sur les conditions d'annulation. Une première partie de subvention pour le Grand-Couronne Gymnique est allouée pour l'exercice 2019.

DIVISION POPULATION - INSERTION FORMATION

Deux conventions sont soumises au Conseil :

- avec l'Association l'Ecrit Santé JOURNAL GLOBULES concernant le journal local réalisé par et pour les jeunes.

- avec le Comité d'Action et de Promotion Sociales C.A.P.S., concernant l'atelier de vie quotidienne,

Il est décidé le versement d'une bourse formation directement à l'organisme concerné, pour les demandeurs d'emploi de la commune qui suivent un parcours de formation.

Il est proposé au Conseil de participer aux frais de tests de certification en langues étrangères pour les personnes habitant sur la commune depuis 3 mois minimum :

- les demandeurs d'emplois inscrits et suivis par Pôle Emploi, de jeunes en insertion professionnelle accompagnés par la Mission Locale et les étudiants.
- les jeunes en insertion professionnelle accompagnés par la Mission Locale, des étudiants.

Quatre conventions sont à l'ordre du jour :

- La première avec l'Association les Francas est à l'ordre du jour concernant la mise en place d'animations de projets et de temps de réflexion autour de l'éducation et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant pour l'année 2019.
- La seconde avec le Département et divers partenaires afin de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat établi entre les acteurs du réseau de prévention des violences intrafamiliales du Grand Rouen des unités territoriales d'action sociale de Rouen et des Boucles de Seine et les institutions porteuses du 4^{ème} protocole départemental 2019/2021 de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.
- La troisième avec L'école de Cirk Corps Accord pour la période du 22 juillet au 16 août 2019 concernant l'organisation de 4 séjours cirque proposés par le Centre de Loisirs Jean Coiffier pour l'été 2019.
- La quatrième avec la Base de Loisirs Varenne Plein Air pour la période du 8 juillet au 16 août 2019 pour les activités de plein air proposées dans le cadre du Centre de Loisirs Jean Coiffier pour l'été 2019.

Il est proposé au Conseil de modifier les deux délibérations du 10/12/2018 portant sur les objets suivants : « Règlement intérieur de l'accueil de loisirs » et « tarif du Centre de Loisirs pour l'année 2019 ».

Il est décidé d'appliquer les tarifs 2019 pour les séjours été pour les habitants de Grand-Couronne et hors Grand-Couronne.

Une adhésion à l'association des Ludothèques Françaises est soumise au Conseil ; Celle-ci permet de regrouper les ludothèques et d'organiser un réseau favorisant le partage de ressources et d'informations.

DIVISION TECHNIQUE ET URBANISME

La Commission « Eco-Subvention » s'est réunie le 11 décembre 2018. Il s'agit donc d'autoriser le versement d'une aide financière dans le cadre de cette Commission, aux personnes qui en ont fait la demande et qui remplissent les conditions.

Les deux cessions suivantes doivent intervenir :

- à M. et Mme Jérémie CHEVAL : pour une propriété bâtie située 6 rue Pierre et Alexandre Duclos à Grand-Couronne, cadastrée AH 233, d'une superficie de 211 m².
- à M. et Mme Nicolas DEBONNE, le lot A (logement + jardin) situé 28 rue Jules Vallès à Grand-Couronne cadastré AM 443, représentant une superficie de 412 m², au prix de 100 000 €. Cette délibération annule et remplace celle du 19 novembre 2018 faisant suite au désistement de M. MENSIRE Laurent.

Une délibération concernant le Plan Local d'urbanisme Métropolitain doit intervenir afin de prendre acte :

- que les travaux du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain sont arrêtés au 28 février 2019 par délibération du Conseil Métropolitain.
- de la mise en enquête publique du dossier du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain ainsi arrêté.

Des demandes de subventions relatives à la rénovation du terrain de football Auguste Delaune sont sollicitées auprès des divers organismes suivant :

- URBA05-18032019 : Demande de subvention auprès des services de l'Etat.
- URBA06-18032019 : Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football.
- URBA07-18032019 : Demande de Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) auprès de la Métropole Rouen-Normandie.
- URBA08-18032019 : Demande de subvention auprès du Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS).
- URBA09-18032019 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime.
- URBA10-18032019 : Demande de subvention auprès du Conseil Régional Normandie.

Deux demandes de Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) auprès de la Métropole Rouen-Normandie sont également sollicitées pour le réaménagement du restaurant scolaire Pierre Brossolette ainsi que pour des travaux d'amélioration dans les bâtiments communaux.